UN MINERAI FRANÇAIS

FINESSE
ADHÉRENCE
MOUILLABILITÉ

de SOUFRE
NARBONNE

DOSAGE GARANTI 30 pour cent de SOUFRE à l'état libre
Finesse 95 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
18, Avenue du Maréchal Foch – NARBONNE (Aude)

LE DDT AU SERVICE DE L'AGRICULTURE

Gesarol

DDT Zeiry DDT

PROTECTION TOTALE
contre
VERS de la GRAPPE
PYRALES
ALTISES

SANS POISON — SANS ODEUR

LICENCE EXCLUSIVE FLY-TOX 22, rue de MARIGNAN PARIS (8e)

LE FLY-TOX DISTRIBUTEURS St-GOBAIN

Pour vos cultures, vos animaux, et en définitive **la santé de vos enfants**

Le Phosphore, c'est la Vie

Vos terres privées depuis 1940 de cet **élément essentiel**
vont le recevoir à nouveau sous forme

d'ENGRAIS PHOSPHATÉS

(Superphosphates, Scories Thomas, Phosphates moulus)

en quantités croissantes

ASSOCIATION DE PROPAGANDE DES ENGRAIS PHOSPHATÉS

ATELIERS DES
Cultivateurs "JEAN"
18, Route de Toulouse. -- CARCASSONNE
CULTIVATEURS VIGNERONS TOUS MODÈLES -- CULTIVATEURS CÉRÉALES
SEMOIRS A LA VOLÉE -- PULVÉRISATEURS A DISQUES

Le taux d'intérêt des

BONS DU TRÉSOR

- vient d'être relevé -

Ne laissez pas vos disponibilités improductives

SOUSCRIVEZ...

ARD. DIESEL 24 cv. large **0m80**

MOTOCHENILLE 10/20 large **0m66**

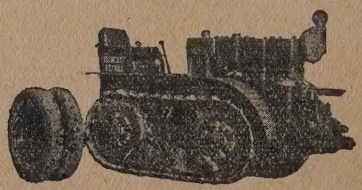

incomparables pour la viticulture, font leurs preuves depuis **20** ans

Type **NORMAL** (chenilles seules)
Type **MIXTE** (chenilles et pneus)

Bien que **FRANÇAIS 100 o/o** *et construits par des Travailleurs Français ils sont aussi bons que les meilleurs Etrangers et, quoique beaucoup plus chers, mieux indiqués pour la vitieulture.*

Usine à RETHEL. – Bureaux Sud : BAUCHET, 1, r. Jeanne-d'Arc, LYON

VIGNES AMÉRICAINES

PLANTS GREFFÉS, PLANTS RACINÉS
— HYBRIDES, BOUTURES —

Hyacinte RAYMOND Fils

— CARPENTRAS (Vaucluse) —

Prix de taxes par correspondance

La Publicité

CONSTITUE UNE DOCUMENTATION INTERESSANTE
NE MANQUEZ PAS DE LA LIRE

Le CARBONATE DE SOUDE SOLVAY
reparaît enfin !

En vue de la préparation de vos bouillies renseignez-vous auprès de votre fournisseur ou de votre syndicat.

MM. SOLVAY & Cie, 69. Av. F. D. Roosevelt, PARIS -- Tél. Ely. 66-32

Bureaux à :

BORDEAUX : 61, Rue Notre-Dame.
LYON : 99, Rue Pierre-Corneille.
MARSEILLE : S. A. « TRANSPORTS et SOUDES », 40, Quai de Rive-Neuve.
TOULOUSE : 20, Place du Capitole.
ALGER : 31, Boulevard Bugeaud.

— En vente dans les principaux centres de consommation —

UN FIL *seul* SUFFIT

CLOTUREZ, SUBDIVISEZ VOS CHAMPS, VOS PRÉS ET PROTÉGEZ VOS CULTURES

AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE
ÉLECTRIC-CLOTSEUL

Etablissements Le Nourrisseul.
30, Bd de Sébastopol, PARIS (IVe)
Demander la notice gratuite

OFFRE SPÉCIALE

Racinés 7053, 8745, 4986, 5-276
Sarments et Boutures S.V. 18-315, 5-276
S.V. 5-276 et 18-315, S/Lot et 3309

PÉPINIÈRES CL. LETOURNEAU
à **BURGY** (Saône-et-Loire)

Fluatation des Cuves en Ciment pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS — HUILES — CIDRES — BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le premier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates, qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois, assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

T. TEISSET-KESSLER - CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme)

SAUVEGARDE DE VOS RÉCOLTES

ARSÉNIATE DE PLOMB PUR
SALVATOR 98/99

TRAITEMENTS D'HIVER
de la Vigne et des Arbres fruitiers
par le PYRALUMNOL
et le SPICANTHROL

MOUILLANT ET ADHÉSIF ADHÉSOL

Tous Produits Insecticides
Anticryptogamiques et Œnologiques

SOCIÉTÉ DE PRODUITS CHIMIQUES, INDUSTRIELS & VITICOLES
SIÈGE SOCIAL : 47, BOULd St MICHEL, PARIS (5e)
USINE & SERVICES COMMERCIAUX : BEAUCAIRE (GARD)

AGENT DÉPOSITAIRE : Louis BALLARD, 1, rue Collot, MONTPELLIER, Tél. 60-60

LUTTEZ *efficacement contre les* GELÉES
en employant
Le Dispositif automatique de Protection
H. PARRENIN
44, Rue du Louvre. — PARIS (1er arr.)
Société Anonyme au capital de 3.000.000 de francs
Représentant pour l'Algérie M. VALENTIN, 139, rue Sadi-Carnot, Alger, Tél. 600-13
16, boulev. Lescure, Oran, Tél. 236-16.

LES GRANDES PÉPINIÈRES DU SUD-EST
CARPENTRAS (Vaucluse)
Les plus beaux plants de vigne à la source de production
PLANTS GREFFÉS-SOUDÉS — PLANTS RACINÉS
BOUTURES — PRODUCTEURS-DIRECTS
Siège social : Boulevard de la Liberté, MARSEILLE (adresser toute la correspondance à CARPENTRAS)
Maisons autonomes : ALGER, 1, rue de Mulhouse. — TUNIS, 16, rue d'Angleterre

PÉPINIÈRES BOUILLARD

BOIS ET PLANTS DE VIGNES EN GROS

CARPENTRAS (VAUCLUSE)

Pépinières Cl. LETOURNEAU

BURGY (Saône-et-Loire)

- Maison Fondée en 1901 -

Plants greffés. Racinés et Boutures des meilleures et principales variétés d'Hybrides ayant fait leurs preuves à ce jour.

— Authenticité garantie —

Bois de Greffage - Racinés Porte-Greff

Prix courant et Renseignements sur demande

le plus puissant produit de nettoyage

TONILINE

le gardien de la futaille.

Laboratoires LUGDUNUM, 5, cours d'Herbouville - LYON

CUPRA

"LA GAULOISE"

Société Générale de l'Industrie Cuprique

ADMINISTRATION
32, rue Thomassin, **LYON**
Tél. Fra. 64-64

USINE
LE PONTET (Vaucluse)
Tél. 40

SULFATE DE CUIVRE
POUDRES CUPRIQUES
INSECTICIDES

Ets PERA FRÈRES

Société Anonyme au Capital de 1.100.000 francs

FLORENSAC (Hérault)

Matériel Vinicole moderne

INSTALLATIONS DE CAVES COOPÉRATIVES et PARTICULIÈRES

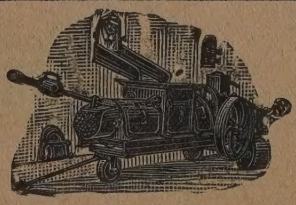

(Déposée France et Etranger)

PRESSOIRS "MINIBOURBES"

VIGNE

racinés 7053 et autres
Authenticité garantie
avec les plus bas prix

GILBERT THOREAU

CHÉMERY (Loir-et-Cher)

Cuivre mieux fixé
Pas une goutte perdue
BLEUFIX
MOUILLANT
ADHÉSIF
LA LITTORALE
BÉZIERS

64me Année — N° 11 16 Mars 1947

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

P. Degrully. — Chronique. — La question agraire. 197
E. Bock. — La reconstruction des porte-greffes du vignoble Alsacien. . 202
N. Roy. — La viticulture en Grèce. 205
J. Vercier. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Alexandrine Douillard. 220
Questions diverses. — **E. Chancrin.** Pour sauver les blés atteints par l'hiver. 214
— **P. Larue.** Travailleurs P. D. slaves et danubiens. . 214
— **V. C.** Quelques mots sur la potasse. 215
Partie officielle. — Réglementation de la taille des appellations contrôlées « Côtes Canon-Fronsac » et « Côtes de Fronsac ». 216
« Entre-Deux-Mers ». 216
« Sauternes », « Barsac » et « Cérons ». 216
Informations. — Démonstration et culture mécanique de la vigne à Béziers. 217
Ecole supérieure d'oléiculture et d'oléotechnie. 218
Bulletin commercial.

CHRONIQUE

La question agraire

Dès après la Grande guerre, la plupart des pays de l'Europe Centrale ont adopté une politique de répartition des terres entre les mains des ouvriers agricoles ou plus exactement des manouvriers.

C'est ainsi que successivement la Pologne en 1919, la Lettonie en 1920, la Bulgarie en 1921, la Roumanie en 1922 ont décidé de limiter les surfaces qui pouvaient rester entre les mains des anciens propriétaires et ont réparti le reste.

D'une manière générale, il a été constitué, à ce moment-là, des domaines dont la surface variait de 15 à 30 hectares.

Ce même chiffre de 30 hectares a été retenu par la Russie pour la Lettonie au cours de la dernière guerre et appliqué à la division des grandes propriétés qui avaient été maintenues dans ce pays.

Mais voici que sous la pression de son voisin de l'Est, le Gouvernement Hongrois vient de procéder à une importante réforme agraire : la grande propriété a été dépecée et, depuis le 15 mars 1945, 3.220.000 hectares, soit 34 pour 100 du territoire, ont été soit confisqués, soit rachetés par l'Etat.

Cette surface a été attribuée pour près de la moitié à des personnes morales : communes, communautés, et l'autre moitié, soit 1.875.000 hectares attribués à divers travailleurs.

La part moyenne revenant à chacun d'eux s'établit comme suit :

Valets de ferme.	4,8 hectares
Ouvriers agricoles.	2,8 —
Propriétaires « nains ».	2,2 —
Petits propriétaires.	2,5 —
Ouvriers de l'industrie et artisans salariés.	1,4 —
Cultivateurs qualifiés (diplômés). . . .	6,7 —
Employés forestiers.	3,4 —

Ainsi n'a pas été constituée la propriété paysanne permettant à une famille de vivre honorablement, mais de simples propriétés parcellaires, dans le genre de celles des métayers italiens qui, au Congrès de Bologne, en 1902, s'écriaient : « A bas notre propriété ! ».

Le Gouvernement hongrois le sait très bien et il sait aussi que l'émiettement voulu de la terre imposera, un jour prochain, la culture en commun !

En France, il est question, au moyen de l'*Office foncier* dont nous aurons à reparler, de supprimer grande et moyenne propriétés sous le fallacieux prétexte de multiplier les tenanciers. (1)

Mais que l'on ne s'y trompe point, il ne s'agit pas de créer de nouveaux propriétaires, mais de créer un régime de transition qui permettra d'arriver aux Kholkoz en s'appuyant sur les coopératives agricoles en commun.

Nous relevons en effet dans le *Journal Officiel* du 26 février 1947, sous la rubrique « Ministère de l'Agriculture », l'arrêté du 31 janvier 1947 par lequel ont été homologués les statuts types élaborés par le Conseil supérieur des Coopératives agricoles dits : Statuts types « K » et concernant précisément les Coopératives agricoles de culture intégrale. De K à Kholkoz, il n'y a que quelques lettres à ajouter.

Reste à savoir comment la paysannerie accueillera ces projets car, comme l'a si bien indiqué le regretté doyen de la Faculté de droit de Paris, M. Souchon, dans son cours de Doctorat d'économie rurale : « le paysan est prêt à arrondir son lot, et s'il venait à se laisser séduire par l'utopie partageuse, ce ne serait, après adjonction des terres provenant des voisins, que pour se retrancher sur son domaine agrandi et le défendre farouchement ».

Les doctrinaires collectivistes ou marxistes connaissent parfaitement cet état d'esprit des paysans, qui n'est du reste pas particulier à la France, et c'est la raison pour laquelle après ne leur avoir pas ménagé leurs sarcasmes, ils ont entrepris partout de les manœuvrer pour les gagner :

« Ce qui intéresse les communistes et les socialistes, c'est d'« éveiller » les paysans et de canaliser à des fins de propagande leur désir de terres, c'est d'accentuer les dissensions entre les propriétaires actuels et les aspirants à la propriété, considérés au point de vue « tactique » comme des auxiliaires du prolétariat proprement dit. Mais ces partis ne veulent nullement agrandir la bourgeoisie paysanne déjà trop nombreuse des petits propriétaires ; parce qu'ils savent bien que la pioche du paysan qui cultive son propre bien est le meilleur instrument pour creuser la fosse du collectivisme. » (2)

(1) Camille Sabatier. — Le Socialisme libéral ou morcellisme, Paris, 1904. — Le Morcellisme, Paris, 1907.

(2) Vittorio Zincore. In *Rizorgimento Liberale,* 17 octobre 1946.

*
**

M. Pierre Lefaucheux, directeur des Usines Renault nationalisées, a publié dernièrement un article (1) dont nous extrayons quelques passages qui édifieront nos lecteurs sur les projets des novateurs ; projets essentiellement inspirés par l'étranger.

« Les classes privilégiées, peu nombreuses, qui possédaient et dirigeaient, fort mal d'ailleurs, l'économie de la Russie tsariste, étaient peu fondées à défendre leurs avantages contre l'écrasante majorité des travailleurs manuels.

« Mais, dans notre France actuelle, le capital représentant les moyens de production est réparti entre d'innombrables mains, bien souvent celles des petits épargnants, ouvriers et paysans.

« Il est donc indispensable de prévoir que les actuels propriétaires de moyens de production seront dédommagés au moment de *céder leurs biens à l'Etat* ; si l'on veut que la transformation du régime économique et social s'opère dans la *légalité, l'ordre* et le *calme*. »

. . . . . .

« La socialisation brutale de la petite paysannerie, telle que l'a pratiquée l'U. R. S. S., se heurterait dans ces pays de petite culture à de farouches oppositions.

« Le communisme n'a pas hésité à prendre des mesures de rigueur, telles que la déportation massive de toute une partie de la population (les Koulaks), mais nous refusons à envisager de semblables procédés pour la France. »

Cependant, lorsque dans le cours de sa démonstration, l'auteur considère que « ces petits propriétaires-exploitants voudront défendre leurs privilèges et ne seront pas tentés d'en abandonner la propriété exclusive, soit au profit de l'Etat, soit en faveur d'une communauté paysanne », il ajoute cette phrase pleine de menace puisqu'elle se réfère à ces déportations massives qu'il se défendait de vouloir imposer aux paysans français :

« L'exemple des Koulaks russes restera suspendu sur leur tête, et il faut penser qu'ils sauront en tenir compte. »

. . . . . .

« L'exemple russe nous a montré que l'on peut trouver, en vingt ans, chez tous les peuples, tous les cadres dont un pays a besoin. Cependant, il n'est peut-être pas nécessaire de commencer par éliminer toutes les anciennes équipes. »

Cette concession faite, l'auteur ajoute :

« *Et nous nous bornons quant à nous à réclamer l'éviction des incapables et à prévoir leur remplacement par des sujets d'élite recrutés dans les classes dites inférieures, aussi bien que dans les autres.*

« Nous nous prononçons donc pour l'adoption d'une période d'adaptation prolongée sur une vingtaine d'années au moins.

« C'est d'ailleurs le temps qu'il a fallu à l'U. R. S. S. pour arriver à des résultats décisifs. »

Et l'auteur ne cache pas toutes les misères que « l'expérience » a

(1) Pierre LEFAUCHEUX. — Passage au socialisme. In *Les Cahiers politiques*, mars-avril 1945.

coûté à la malheureuse Russie « socialisée », et qu'il prétend épargner à la France en « étalant » la tentative sur une période de vingt ans alors que la première phase du programme de socialisation (les nationalisations) a été déjà partiellement réalisée en quelques mois.

« La Russie, poursuit donc M. Pierre Lefaucheux, avait, à la vérité, choisi l'autre méthode, celle de l'instauration radicale et rapide du socialisme.

« Mais les réactions d'une part, les erreurs de conception d'autre part, ont été telles qu'il a fallu des années de luttes intestines, de guerre civile, de coïncement de la machine économique, de retours en arrière, de changement d'orientation et aussi de famines, de répressions et de déportations pour que le peuple russe arrive enfin au régime dont nous admirons aujourd'hui l'efficacité et le succès (Lefaucheux, *dixit*). »

Bien qu'il s'occupe surtout de la socialisation de l'industrie, M. Pierre Lefaucheux admet que « l'Agriculture » mérite une mention spéciale :

« Les opérations devront, ici, s'étendre sur une période beaucoup plus longue en raison de l'inertie des masses paysannes, de la règle que nous nous sommes fixée de chercher à convaincre plutôt qu'à contraindre et de la nécessité d'une phase préparatoire au cours de laquelle on commencera (allant, au moins en apparence, à l'inverse de la ligne générale du socialisme) par transférer aux agriculteurs la propriété des terres actuellement possédées par *des individus ne les exploitant pas eux-mêmes*. (1)

« La méthode générale préconisée consiste en premier lieu à faciliter, à provoquer et même à *imposer* s'il le faut les *concentrations nécessaires* pour réduire le nombre des entreprises.

« Concentration et socialisation sont donc complémentaires, la première précédant la seconde qu'elle prépare et facilite.

« La socialisation rapide de toutes les terres nous paraît donc à rejeter, et nous préférons une autre méthode, beaucoup plus lente certes, mais susceptible de nous permettre d'arriver à nos fins dans le calme et dans l'ordre sans être obligés d'employer des mesures de rigueur, génératrices de souffrances et de troubles économiques et politiques.

« Nous nous voyons contraints, dans cet esprit, à retarder, sur un point au moins, la mise en application du principe que nous avons pourtant accepté sans réserves, à savoir :

« Le passage entre les mains de l'Etat de la totalité des moyens de production.

« Nous admettons — au moins provisoirement — que les fermiers et métayers exploitants de petits domaines en deviennent effectivement propriétaires en les achetant à leurs précédents maîtres, les fonds nécessaires leur étant avancés en cas de besoin par l'Etat.

« Cette mesure n'a pas le caractère opportuniste qu'on pourrait lui prêter au premier abord, mais elle nous paraît une étape indispensable vers la forme d'organisation définitive qui doit, dans notre esprit, s'établir progressivement sur toutes les terres qui n'auront pas été transformées en domaines d'Etat, à savoir : la propriété collective des terres. »

Au surplus, c'est aux *Coopératives de production* que l'on aura recours comme amorce de la socialisation.

(1) Office de la Liberté.

Sous ce rapport et après d'autres (1), la récente loi sur le fermage et le métayage a préparé, de toute évidence, la voie à la socialisation des terres — de même que les encouragements prodigués aux petits cultivateurs en vue de se grouper pour faciliter leurs travaux dans des Coopératives de production agricole.

M. Pierre Lefaucheux l'explique d'ailleurs :

« Dans cette dernière forme d'organisation (la propriété collective des terres) les petits domaines susceptibles d'être avantageusement groupés se réuniraient d'abord en coopérative de production, mais finiraient par s'associer complètement en mettant en commun leurs terres et leur cheptel. »

Ce procédé suivi en Russie Soviétique y a provoqué la violente réaction des Koulaks. Le mécanisme en est donné :

« Les bénéfices de l'association sont répartis suivant une formule tenant compte, au moins pendant la vie de l'apporteur, à la fois de la superficie et de la qualité des terres remises à la communauté, mais aussi du travail effectivement fourni par chaque membre de la société paysanne ainsi constituée. »

Les terres cesseront donc d'appartenir aux propriétaires légitimes *et ne seront pas transmises à leurs héritiers*.

Ainsi pourra se réaliser ce que M. Lefaucheux appelle, après avoir invoqué les « concessions qui constituent le minimum qu'il est indispensable de faire à la mentalité paysanne » : l'introduction du socialisme dans l'agriculture. (2)

Pour en revenir aux résultats décisifs auxquels fait allusion M. Lefaucheux, en voici le bilan, tel qu'il résulte d'abord du Plan quinquennal (3) et d'une communication de l'Agence télégraphique de Presse qui vient de nous parvenir :

La Russie Soviétique traverse actuellement une crise agricole très grave, due surtout *à la résistance de la paysannerie au régime des Kolkhozes,* au manque de tracteurs, aux désordres apportés par l'industrie dans la livraison des pièces détachées de tracteurs, et enfin à une certaine lassitude causée par les terribles pertes de la guerre.

Les dirigeants de l'U. R. S. S. se sont émus depuis nombre de mois de cette situation qui, jointe aux effets de la terrible sécheresse de 1946, risque de compromettre dangereusement la soudure du blé.

La Conférence plénière du Comité du Parti Communiste vient de décider, pour obtenir à bref délai une amélioration du travail agricole, de procéder à une épuration administrative sévère et de revenir au col-

(1) Statut viticole (en attendant l'Office du vin, l'Office de la viande, l'Office du lait, l'Office de la pomme de terre, sans oublier l'Office du « Cagaraoulo ! »), l'Office du blé, le moratoire des dettes agricoles, la révision des baux à ferme, la suppression des prestations en nature, du droit de résiliation pour les propriétaires et son maintien pour les fermiers, l'indemnité de plus-value au fermier sortant, la propriété culturale, le droit de reprise obnubilé, le droit de vente suspendu à l'arbitraire, toutes mesures destinées à « vider la propriété de sa substance avant de la supprimer totalement par l'Office foncier ».

(2) *Documents 1946.* — Le Marxisme et la Propriété, 5, av. de l'Opéra, Paris.

(3) Loi portant Plan quinquennal de relèvement et de développement de l'économie de l'U. R. S. S. pour 1946-1950. In *Articles et Documents,* Secrétariat d'Etat à la Présidence du Conseil, 14-16, rue Byron, Paris (8me).

lectivisme agraire le plus strict. La rémunération du travail des Kolkhoziens sera plus élevée et le principe de l'égalité du salaire abandonné. C'est donc, désormais, la rémunération du rendement qui prévaudra.

Les livraisons que les Kolkhozes doivent faire à l'Etat seront notablement augmentées au détriment des exploitations non mécanisées — les Kolkhozes les mieux équipés ne devant livrer que 75 pour 100 de la production des autres. Cette mesure tend à faire disparaître impitoyablement toutes les collectivités qui ont refusé ou négligé de s'équiper de façon moderne.

La Conférence du Parti Communiste a déclaré inadmissible le recul constaté dans la culture du blé en Ukraine au profit des plantes fourragères. On sait que l'Ukraine compte les meilleures terres à blé de l'U. R. S. S. (1)

*
**

Telles sont, présentées objectivement, les tendances actuelles du dirigisme dans notre pays. Que d'autres s'en accommodent, c'est leur affaire... Mais, en ce qui nous concerne, nous n'avons aucune raison de marcher à la remorque d'idéologies contraires à notre esprit national et à nos intérêts, je veux dire les intérêts de la famille.

P. Degrully.

(1) Agence télégraphique de Presse, 4 mars 1947.

LA RECONSTRUCTION DES PORTE-GREFFES
DU VIGNOBLE ALSACIEN

Les nombreuses recherches effectuées dans ce domaine pendant la période comprise entre les deux guerres mondiales sont exemplaires.

L'animateur principal de cette reconstitution viticole a toujours été l'Association des viticulteurs d'Alsace, avec en tête ses dirigeants et techniciens avertis. Cet organisme professionnel entreprit de bonne heure, en collaboration étroite avec les Services agricoles et le Centre de recherches agronomiques d'Alsace, une expérimentation appropriée sur l'ensemble du territoire viticole de la région.

Immédiatement après l'invasion phylloxérique (le premier foyer ayant été constaté dans une pépinière en 1876), un travail d'ensemble bien coordonné fut engagé en vue de remédier à la nouvelle situation qui s'avérait dangereuse pour l'avenir de la viticulture. Il fut établi de bonne heure des champs d'essais de porte-greffes et des parcelles de Vinifera greffés sur des terrains de compositions géologiques les plus diverses.

A tous ceux qui contribuèrent de leur initiative et par leurs moyens matériels, parfois précaires, à l'accomplissement d'une œuvre aussi grandiose, il convient de rendre hommage.

A la veille des hostilités, en 1939, la reconstruction du vignoble alsacien était pour ainsi dire achevée sur 80 pour 100 des superficies encépagées. A l'avenir, faute de plants greffés suffisants, les replantations ne pourront se faire qu'à un rythme bien modéré et selon les disponibilités du moment.

Utilisation de porte-greffes

L'ensemble du vignoble alsacien traite annuellement, pour les besoins des greffages sur table, une moyenne de 1.200 à 1.500 km. de boutures greffables, correspondant à une production annuelle de quatre millions de greffes.

Le gros des bois porte-greffes destiné aux greffeurs de vignes d'Alsace est acheté par l'intermédiaire de l'Association des viticulteurs auprès des pépiniéristes du Midi.

Variétés utilisées et pourcentage des utilisations :

3309 C.	50 %
161-49 C.	25-30 %
K 5 B.	10-15 %
101-14, 34 EM., Tél. 8, 1616, 93, 5 et 41 B.	5 %

3309. — Excellent porte-greffe de terrains plats, plutôt légers, pas trop secs, dont la teneur en calcaire actif ne dépasse pas 15 pour 100. Précocité, bonne reprise au greffage et au bouturage ainsi qu'une excellente fertilité caractérisent ce porte-greffe.

161-49. — Le plus réputé des croisements de Berl. × Riparia ; excellent porte-greffe des terrains calcaires chlorosants ; porte-greffe doué d'une bonne précocité et d'une excellente fertilité. Réussi très bien en terrain profond, frais, avec un pourcentage de calcaire élevé.

Un inconvénient sérieux réside dans ses faibles reprises au bouturage et au greffage en général.

K 5 BB. — Comme le précédent, K 5 BB est issu d'un croisement de Berl. × Riparia rup. d'une sélection de Tél. C'est le porte-greffe le plus vigoureux des croisements Berl. × Riparia et peut-être le plus vigoureux des porte-greffes utilisés en Alsace. Sa résistance au calcaire est inférieure à celle de 161-49, mais ses reprises au greffage et au bouturage sont indiscutablement les meilleures des croisements Berl. × Riparia. Ce porte-greffe réussit de même très bien en terrain non calcaire et léger, où il favorise le développement de la végétation et la production des bois.

En terrain très fertile et avec des cépages très vigoureux (Riesling, Pinot gris), l'emploi de ce porte-greffe ne peut être recommandé.

Dans de telles situations, 5 BB pousse à la coulure. On peut parer néanmoins, dans une certaine mesure, à un tel inconvénient par une taille plus longue des branches à fruits et par la formation d'une arcure plus ouverte (courbure des branches à fruits).

Les trois porte-greffes signalés : 3309, 161-49, K 5 BB, peuvent être considérés comme porte-greffes essentiels du vignoble alsacien et permettent la réussite d'un vignoble dans toutes les situations, en choisissant néanmoins le porte-greffe suivant la nature du sol.

En dehors des porte-greffes achetés dans le Midi, un certain nombre d'autres variétés sont cultivées dans des plantations privées.

A titre d'indication, nous ne retiendrons que : B. 503, L. 44 (sél. 143 B), 33 A.

B. 503. — Cette sélection a été obtenue en Alsace à partir du Tél. 9. B. 503 est un très bon porte-greffe de terrains calcaires ; c'est un sujet très productif, de vigueur forte. Il donne en pieds-mères

de grands rendements en bois et, comme vigne de rapport (cépages greffés sur B. 503), on ne peut que souligner sa bonne fertilité ainsi qu'une excellente précocité.

En terrain compact, à pourcentage élevé de calcaire chlorosant, ce porte-greffe présente parfois un malaise végétatif et peut jaunir.

Toutefois, B. 503 remplace avantageusement le porte-greffe 161-49 en terrain calcaire sec et avec des cépages de vigueur plutôt faible.

L. 44. — C'est un porte-greffe de terres profondes, soi-disant à Riparia. Son système radiculaire est traçant ; sujet très fertile, voir même parfois fertile à l'excès. La taille à effectuer après une année à grand rendement doit être une taille courte sur les cépages greffés sur L. 44 en vue de la formation des bois.

En même temps, une fumure appropriée s'impose, autrement le cep s'épuise et un dépérissement rapide ne tarde pas à intervenir.

Ce porte-greffe est sensible au froid des hivers rigoureux. Cette sensibilité est encore accrue du fait que ce porte-greffe est employé de préférence dans des situations plus basses, plus sujettes aux rigueurs de l'hiver (fonds de vallée ou au plus demi-coteaux).

La reprise au bouturage et au greffage est excellente et atteint parfois 75 à 80 pour 100 ; sa résistance au phylloxéra est douteuse.

Il conviendrait toutefois de ne pas trop la critiquer. En effet, une vigne connue greffée sur L. 44, plantée en terre calcaire en 1917, est encore très productive aujourd'hui et ne semble souffrir pour le moins du monde d'une invasion phylloxérique, malgré les entourages contaminés par l'insecte.

Dans cet essai, il fut établi à la même époque une rangée de vignes franc de pied (témoin). Les ceps de cette rangée dépérirent rapidement et ont été arrachés en 1930, tués par le phylloxéra radicicole.

Capricieux toutefois à différents points de vue, L. 44 n'est guère recommandable et peut encore être employé là où, effectivement, on est sûr de lui.

33 A. — Ce porte-greffe est utilisé dans les terrains secs, rocailleux, non calcaires (granit en désagrégation par exemple). C'est un porte-greffe moyennement résistant au calcaire, un peu tardif, indiqué pour les cépages précoces (Auxerrois par exemple).

33 A. intervient là où les autres porte-greffes ne réussissent plus, faute d'humidité suffisante.

En dehors de ces porte-greffes, sont utilisés, sur une échelle plus faible :

34 EM. — Très bon porte-greffe de terrains calcaires secs, mais non à l'excès ; sa reprise au bouturage et au greffage est très insuffisante, du moins depuis un certain nombre d'années.

C'est un excellent porte-greffe, toutefois, de certaines variétés de Pinots.

41 B. — C'est le porte-greffe par excellence des terrains calcaires chlorosants dont la teneur en calcaire est maximum.

Il est employé sur une faible étendue de notre région viticole. C'est un porte-greffe faible, précoce, de haute qualité, pour cépages de cru (Riesling) en terrain calcaire.

Pendant l'occupation, des plantations de vignes pieds-mères relevant

actuellement du Ministère de l'Agriculture, ont été établies, entre autres, avec les variétés nouvelles suivantes :

125 AA., sél. de Berl. × Riparia.
O. 4, sél. Berl. × Rip. Téléky 4.
1616 E., Solonis-Riparia, différent du 1616 C. par ses caractères ampélographiques et par ses aptitudes.
26 G., Trollinger × Riparia.
59 B., Berl. × Riparia (sél. Kober).

Des conclusions précises, quant à l'affinité et à l'adaptation avec les différents cépages, nous manquent actuellement.

Toutefois, l'aoûtement des bois est excellent, du moins pour les variétés 1616 et O. 4 ; il est bon pour les autres variétés.

D'après des auteurs allemands, 26 G. serait un excellent porte-greffe pour Riesling, mais encore faudra-t-il le trouver chez nous.

Les essais d'adaptation en cours nous renseigneront d'une façon plus précise à l'avenir.

Reconstruction finale de terres en friches. — Le vignoble alsacien présente, en dehors de ses 18.000 hectares, environ 2.600 hectares de bonnes terres à vigne abandonnées, en coteaux. Depuis de longues années, ces terres ont été délaissées, faute de main-d'œuvre et surtout de chemins ruraux donnant un accès facile. Puisqu'il s'agit là de bonnes terres à vignes, ces complexes devraient être reprises pour la viticulture.

Cela sera peut-être possible un jour quand on attachera plus d'importance aux améliorations foncières, aménagement de chemins, lutte contre l'érosion et le ravinement, ces derniers faisant fureur pendant la chute de pluies torrentielles. Subventionner de tels travaux et aménagements ne peut, à notre avis, être considéré comme une affaire de luxe !

La nouvelle politique économique sur l'orientation actuelle à donner à notre agriculture et à la viticulture française permettra-t-elle de résoudre un jour ce problème ?

E. Bock, Ingénieur des Services agricoles (M),
D. S. A. du Bas-Rhin.

LA VITICULTURE EN GRÈCE

La Grèce convient parfaitement bien à la culture de la vigne, où elle fut toujours honorée depuis les temps les plus reculés.

C'est que la vigne est bien adaptée au climat et au sol varié de ce beau pays.

Les conditions économiques qui règlent la viticulture grecque sont assez semblables à celles que l'on rencontre dans le Midi de la France :

1° Climat chaud, sec ou humide suivant les régions ;
2° Pluviosité faible, sauf à l'Ouest, sur les frontières Albanaises ;
3° Sol en général calcaire ;
4° Morcellement extrême des exploitations depuis l'application des lois agraires sur la division des grandes exploitations ;
5° Terrains souvent accidentés, augmentant les difficultés de travail ;
6° Main-d'œuvre onéreuse en raison de l'insuffisance de ses rende-

ments ; ouvriers sous-alimentés, peu robustes et anémiés par le climat. Certains ouvriers employés temporairement demandent parfois jusqu'à 18.000 Drs. par jour plus le vin.

Il résulte de ces circonstances que le prix de revient des raisins et des fruits est extrêmement élevé et dépasse très souvent le prix de vente.

C'est que les difficultés de ramassage, de triage et de vente de la récolte sont grandes pour les raisons suivantes :

1° Eloignement des villes et dispersion des centres de production ;

2° Etat lamentable des moyens de transport, les voies de chemins de fer sont coupées, les routes défoncées, les lignes de navigation fortement diminuées ;

3° Manque de magasins de réception, de triage, de conservation par frigorifique ;

4° Arrêt des exportations sur l'Allemagne, la France, des raisins secs et des vins alcoolisés produits, qui sont deux à trois fois moins chers en France, compte tenu de la valeur du change.

Le vignoble existant a diminué d'importance :

1° Par suite de l'apparition du phylloxéra dans le Nord du pays ;

2° Par suite des circonstances dues à la guerre, remplacement des vignes par le blé, destruction de ceps par les ennemis.

Il importe de sauvegarder les vignes existantes parce qu'il serait difficile de les remplacer par des cultures mieux adaptées, sauf par certains arbres, et qu'elles font vivre un grand nombre de cultivateurs.

Il serait du reste possible d'étendre le vignoble grâce à des assainissements des régions actuellement marécageuses et par l'établissement de grands travaux d'irrigation.

Sols et climat

Les terres cultivées en vignes sont en général calcaires ; en Péloponèse et en Crète elles renferment souvent 50 % de calcaire.

Parfois elles sont marneuses, argilo-calcaires et plus rarement neutres, acides, humides ou salées.

La pluviosité varie beaucoup, et elle s'abaisse progressivement du Nord-Ouest au Sud-Est et à l'Est. Il tombe 800 millimètres d'eau par an à la frontière Albanaise et 300 à 400 millimètres en Crète et dans l'Est de la Macédoine.

Principaux cépages cultivés

1° *En Péloponèse :*

Le Corinthe noir ou Staphida-Mavri, grains petits, noirs, précoce, sans pépins, réservé pour la production du raisin sec ou du vin de raisin frais.

Principaux centres :

a) Centre d'Aighion (première qualité), type Vostitaa ;

b) Centres de Patras, Zante, Céphalonie, Amalias ;

c) Centres de l'Elide (Pyrgos), Triphylie (Kyparissia), Messini.

La Sultanina, raisins jaunes, sans pépins, pour la production du raisin sec ;

Le Rasaki, raisin de table jaune-ambre.

Le Fraoula, raisin tardif à grappes énormes.

Le Goustoulidi, précoce, excellent à propager pour vinification.

L'Avgoulato, raisin jaune-verdâtre.
Le Philleri, rosé, donne le vin de qualité de Mandinéa (Tripoli).

2° *En Crète :*

La Sultanine domine dans toute la partie Nord, dont Héraklion est le centre.
Le Rhasaki, cultivé en triage appelé paradis (région d'Archanai).
Le Cotsiphali, raisin rouge rappelant le raisin de Bordeaux (il y en a 50 % dans les vignobles d'Archanai).
Le Romérico, raisin rouge de Malemay (vin de 15 degrés).
Le Liatiko, raisin rouge de Rethymno.

Cep de vigne du raisin de Corinthe

3° *En Attique :*

Le Sidéritis, raisin dur, rosé, tardif, de table, de Mesoghia.
Le Savatiano, raisin blanc, croquant, légèrement parfumé (pour la vinification).
Le Rhoditis, rose, excellent pour la table et le vin.
L'avgoulato.

Les principaux centres de culture se trouvent à : Marcopoulo, Sparta, Koropi, Megara.

4° *En Eubée :*

Le Mandilaria, noir, pour vin de coupage, à Chalkis.
Le Rhoditis et le Savatiano, dans la région de Hlalia.

5° *En Epire :*

Le Debina blanc et le Fraula noir, pour les vins, dans les centres de Zistas (vin mousseux), Karitza, Zelova, l'île St-Maure.

6° *En Macédoine :*

Le Rhasaki, région de Salonique.
Le Mavrodaphni, région de Salonique.

Noir de Naoussa, cultivé à Naoussa.

L'Amassia ou Opsimo d'Edessa, variété tardive, cultivée à Edessa.

7° *En Thessalie :*

Liles-Bakiki, jaune, raisin de table à grains moyens.

Par suite de la reconstitution du vignoble phylloxéré, on ne trouve pas pour le moment de variétés typiques.

Porte-greffes utilisés en zone phylloxérée

Chasselas × Berlandieri 41 B. ;
Berlandieri × Riparia 420 A. ;
157, 33 et 34 E/M ;
Riparia × Rupestris 3306 et 3309 ;
Aramon × Rupestris Ganzin n° 1 et 9 ;
Mourvèdre × Rupestris 1202 ;
Rupestris-du-Lot ;
Les Richter 31, 99, 110 ;
Les Téléki.

Il existe en Macédoine des pépiniéristes importants pour la production des plants racinés et greffés, mais leur production ne suffit pas aux besoins des viticulteurs.

Statistique des vignobles
Etendues cultivées et production en tonnes

STATISTIQUE DES VIGNOBLES

ÉTENDUES CULTIVÉES ET PRODUCTION EN TONNES

Régions	Hectares	Quantités de raisins frais (tonnes)	Quantités de vins (tonnes)	Quantités de raisins secs de Corinthe	Quantités de Sultanina secs
a) *Non phylloxérées*					
Péloponèse	106.764	9.534	107 373	100.000	9.000
Grèce centrale	34 300	9.000	86.000	»	»
Iles de l'Archipel	7 642	2 050	8.295	»	»
Crète	24.668	7.891	33 150	»	22.500
Iles Ioniennes	9.473	400	10.528	9.000	»
	182.847	28.885	245.346	109.000	31.500
b) *Phylloxérées*					
Thessalie	11.771	7.161	21.039		
Eubée	7.055	1.369	21.280		
Epire	6 493	1.618	9.811		
Macédoine	20.532	27 481	21.142		
Thrace	3 784	6.522	2.623		
Iles d'Archipel (Samos, Chios, Lesbos)	4 914	3.705	12.400		
	237.396	76.742	333.641		

Statistique des vignes

STATISTIQUES DES VIGNES

	Superficie en str. (1)		Production moyenne de 35-39 (tonnes)
	en 29	en 39	
Raisin noir sec	496.170	537.255	151.433
Raisin sec Sultanina	61.639	159.026	31 884
— Razaki	»	25 897	5 101
Raisin vins	1.102 236	1.322.597	425.353
Raisin de table	61 701	187 510	83.916
Vignes nouvelles	135.542	134.835	»
	1.857.288	2.367.120	697.687

Production et exportation des raisins de table

PRODUCTION ET EXPORTATION DES RAISINS DE TABLE

Moyenne	Stremmas	Production tonnes	Exportation	o/o
1925-19	107.397	29.478	»	»
1930-34	155.416	57.496	9.252	17
1935-39	187.419	95.061	8.817	9

Pendant la première période la Grèce a importé 6.206 t. de raisins frais.

(1) La Stremma vaut 1/10e d'hectare.

Spéculations viti-vinicoles de Grèce

La Grèce produit :

1° Des raisins secs : raisin blanc de Sultanina, raisin noir de Corinthe.

2° Des raisins de table consommés frais.

3° Des vins ordinaires, des vins fins et des alcools.

Le raisin sec blanc Sultanina

La Grèce a produit, en 1939, 30.000 tonnes de ce raisin dont 65 % provenant de Crète.

Près de 100.000 familles cultivent 150.000 stremmas de ce raisin en s'occupant également d'autres cultures.

Les produits étaient exportés avant la guerre :

En Allemagne (60 %), Angleterre, Suède Hollande, Yougoslavie, Italie, Moyen-Orient.

La Sultanina est surtout cultivée au Nord de la Crète (65 %) et au Nord du Péloponèse (35 %).

Cette variété a besoin d'air frais, humide, surtout à partir de la véraison.

Les pieds de vigne sont espacés de 1,75 × 1,75 dans les plantations anciennes et de 2 × 2 dans les nouvelles plantations en gobelet évasé.

On taille à quatre yeux, les deux de la base n'étant pas fructifères.

En Corinthie, on adopte le système Guyot sur gobelet, car on irrigue en hiver et la végétation y est plus grande.

Les travaux de culture sont ceux du vignoble ordinaire.

Pas d'incision en Crète, mais on incise en Corinthie le long bois du Guyot.

Le pincement se fait au premier ou au deuxième nœud au-dessus de la dernière grappe pour éviter la coulure et faire grossir les grains.

D'autres pincements et des effeuillages sont pratiqués.

La lutte contre

Séchage du raisin de Corinthe

l'oïdium, surtout en Crète,
la sclerotinia Fuckeliana,
le mildiou,
l'eudémis, surtout en Corinthie,

est effectuée avec les traitements classiques.

Préparation des raisins.

Les grappes sont plongées dans des bouillies de carbonate de potasse à 7 ou 8 degrés Baumé pour arriver à 10 et 11 degrés Baumé pour les vendanges tardives.

De l'huile est ajoutée à la bouillie afin de la saponifier, ce qui facilite le mouillage des grains.

Les grappes sont étalées sur du papier mis sur le sol ou sur des claies de bois.

Une deuxième pulvérisation est faite avec la même bouillie vingt-quatre ou quarante-huit heures après le séchage pour faciliter l'évaporation de l'eau.

Les grappes ne sont pas retournées avant le séchage complet, qui

demande sept à huit jours, contrairement aux grappes du raisin de Corinthe qui sont retournées le quatrième jour.

Les grappes sont frottées entre les mains pour faire tomber les grains, lesquels sont ventilés avec le tarare.

Les exportateurs lavent les grains à grande eau, les sèchent et les décolorent par le SO^2, puis ils enlèvent les pédicelles des grains avec des machines spéciales et utilisent l'huile de paraffine pour donner du brillant aux raisins secs.

Les raisins sont classés par grosseur et par couleur avec les types suivants :

Grains extras nº 0, 1, 2, 4, 5, 7 (type courant).

Les grains sont mis en caisses de bois de 10 okes chacune, soit 12 kgr. 810.

En 1939, la K. S. O. S. (Coopérative des Associations agricoles de Sultanine) a été créée à Athènes et a comme représentant sur les lieux de production les Unions des Associations agricoles.

Les grains sont emmagasinés par la K. S. O. S. et vendus, soit par l'intermédiaire des exportateurs à Athènes, soit directement.

Les prix sont fixés d'accord avec la K. S. O. S., et les exportateurs touchent leur commission.

Le raisin sec noir de Corinthe

Le raisin de Corinthe, qui est le produit national grec par excellence, puisque 75 à 80.000 familles vivent de sa culture, est cultivé sur les côtes Nord-Ouest du Péloponèse, sur une étroite bande littorale de près de 400 kilomètres de longueur. La superficie occupée par cette culture atteignait avant la guerre environ 60.000 hectares, et la production oscillait annuellement autour de 150.000 tonnes.

Le raisin de Corinthe était déjà cultivé dans le Péloponèse au IXme siècle, d'où il fut introduit au commencement du Xme dans les îles de Zante et Cephalonia. Sa culture y prit rapidement une grande extension.

Autrefois, la Grèce exportait en France, lors de la crise phylloxérique, de grandes quantités de raisins secs.

L'importation des raisins de Corinthe passe de 534.000 kilos en 1875 à 13.000.000 en 1879, pour atteindre plus tard le maximum de 69.000.000. Mais la reconstitution du vignoble français par le greffage sur pieds américains devait bientôt mettre fin à cette prospérité éphémère.

Les pays du Nord de l'Europe : Grande-Bretagne, Pays-Bas, redeviennent alors, comme ils l'étaient déjà au XIIIme siècle, les principaux importateurs du raisin de Corinthe. Mais les marchés ne suffisaient pas pour absorber la quantité du produit, augmentée par des plantations faites en grand à l'époque de la crise phylloxérique en France. En 1893, survint une crise sérieuse du raisin de Corinthe.

Pour affronter cette crise l'Etat fixe, en 1895, *la retenue* sur le produit et entreprend par ses propres moyens l'administration.

En 1899, est créée une banque spéciale chargée de la retenue.

En 1906 a été créée la « Société privilégiée pour la protection de la production et du commerce du raisin de Corinthe », qui a entreprit en même temps l'administration de la retenue, qui était son bénéfice contre les échanges fixés.

En 1924, le privilège de cette Société a été racheté par l'Etat, et toute l'administration de la retenue a été entreprise par la Banque nationale du pays.

Enfin, en 1925, est créé le *Comptoir central du raisin de Corinthe*, organisme autonome des producteurs, de caractère social, qui veille à leurs intérêts collectifs et marque une époque sur le sort du précieux produit.

Pendant les premières années de sa création, le Comptoir du raisin de Corinthe tâche d'équilibrer l'offre à la demande par la retenue sur le produit exporté. Cette retenue, abolie en 1936, est remplacée par le rachat de la part du Comptoir central du raisin de Corinthe de tous les surplus de la production, et ainsi est assuré au producteur un minimum de prix.

Les buts actuels du Comptoir central du raisin de Corinthe :

1° L'équilibre de l'offre à la demande du produit, soit par une centralisation et administration du produit pour le compte des producteurs, soit par un achat libre de tous les surplus de la production.

2° Les soins par la propagande pour l'extension de la consommation du raisin de Corinthe basée sur la standardisation du produit.

3° L'amélioration de la qualité et des conditions de culture du raisin de Corinthe, ainsi que l'abaissement des frais de culture, etc...

4° L'emmagasinage ainsi que la manipulation et l'emballage du raisin de Corinthe en différents types pour le compte des producteurs ou des organisations coopératives.

5° L'achat des articles agricoles ou industriels, du soufre, du sulfate de cuivre et des autres produits utiles à la production.

6° Le développement de l'organisation coopérative des producteurs.

7° La création du plan cadastré des surfaces cultivées avec du raisin de Corinthe.

8° Le rachat du surplus de moût de raisins frais ou des vins jusqu'à une quantité de 50 % sur la totalité produite par chaque producteur.

9° L'importation à l'étranger de l'alcool ou de la mélasse ou d'autres matières premières pour la fabrication de l'alcool.

10° Le rachat et la centralisation, directement par les producteurs ou par l'intermédiaire des Coopératives agricoles ou des organisations spéciales ou bureaux spéciaux, des différentes matières premières pour la fabrication de l'alcool.

Organisation du Comptoir central du raisin de Corinthe :

Le Service central du C. C. R. C. a son siège à Athènes (rue Cornarou, n° 4).

Il dispose d'un nombre suffisant de *Succursales* dirigées par un personnel capable et spécialisé qui s'occupe de l'emmagasinage du raisin de Corinthe, sa séparation en qualités et, en général, son administration.

De telles succursales existent dans tout le Péloponèse ainsi qu'aux îles Ioniennes et, spécialement, dans les centres suivants :

Kiaton, Xylocastron, Aegion, Patras, Leghena, Vartholomio, Gastouni, Amalias, Pyrgos, Pelopion, Epitalion, Crestena, Zacharo, Kyparissia, Filiatra, Marathos, Chora, Pylos, Koroni, Petalidion, Messini, Kalamata, Meligala, Zante, Argostoli (Cephalonie).

D'autres succursales fonctionnent aussi au Pirée, Eleusis et Salonique.

D'autre part existent, dans différentes localités où est assurée une communication parfaite par voie ferrée ou maritime, des *Groupements de caves coopératives* appartenant au Comptoir central du raisin de Corinthe, parfaitement armées et dirigées par des ingénieurs-chimistes. Dans ces caves coopératives, le raisin de Corinthe est amené en *état frais,* où il subit la vinification et, les vins produits, sont conservés pour être exportés à l'étranger.

Les caves coopératives sont installées aux centres suivants :

Siège des caves	Contenu en hectos
1° Digieliotika	10.000
2° Alyssos	20.000
3° Vartholomio	20.000
4° Kourouta	40.000
5° Pelopion	20.000
6° Epitalion	20.000
7° Zacharo (Bischini)	20.000
8° Agia Kyriaki	10.000
9° Aris	20.000
10° Thouria	20.000
11° Gialova (Pylos)	40.000
12° Zevgolatio	20.000
	260.000

En même temps, le Comptoir central du raisin de Corinthe possède dans de différents centres où se produit le raisin de Corinthe des *magasins de sa propriété* pour l'emmagasinage parfait et sous les meilleures conditions d'hygiène du raisin de Corinthe, ainsi que des usines pour la manipulation et l'emballage du raisin de Corinthe, surtout pour la consommation interne et dans des cas spéciaux aussi pour l'exportation.

Magasins du C. C. R. C. leur contenu en tonnes		Caves et usines du C. C. R. C.
1° Leghena	2.500 tonnes	1° Kiato
2° Vartholomio	1.500 —	2° Pyrgos
3° Gastouni	2.500 —	3° Kyparissia
4° Amalias	1.000 —	4° Gialova
5° Pyrgos	3.500 —	5° Zante
6° Pelopion	1.500 —	6° Argostoli
7° Olympie	1.000 —	
8° Marathos	3.000 —	
9° Gialova	2.000 —	
10° Methoni	2.000 —	
11° Messini	1.000 —	
12° Kalamata	1.000 —	
13° Zante	2.000 —	
14° Kopnakion	1.500 —	
15° Kiaton	1.500 —	

(à suivre)

N. Roy, D. S. A.
Membre de la mission F. A. O. en Grèce.

QUESTIONS DIVERSES

Pour sauver les blés atteints par l'hiver

En année normale, l'emploi du nitrate de soude naturel du Chili, au sortir de l'hiver, est une pratique heureuse qui est devenue la règle en bonne culture céréalière.

Mais, cette année, un nitratage s'impose d'urgence pour remonter les blés rendus chétifs et clairsemés par les grands froids.

En effet, il faut songer que c'est en février-mars, lorsque la végétation se réveille, que le blé traverse une période critique de son existence : *le tallage*. Il se ramifie à l'intérieur du sol et fabrique une énorme quantité de matière sèche, ce qui nécessite, pour ce travail, une nourriture azotée abondante.

Mais cette alimentation copieuse fait défaut cette année, car les pluies ont lessivé la terre et les blés, affamés, ne trouvent devant eux qu'un garde-manger à peu près vide.

Il y a donc urgence, pour sauver les blés en terre, à mettre à leur disposition de l'azote tout prêt, immédiatement assimilable.

Aussi, un apport de nitrate de soude naturel du Chili est-il tout indiqué, car l'*azote nitrique* qu'il contient est absorbé, tout de suite, sans aucune transformation, même dans les sols dépourvus de chaux.

Quant aux doses de nitrate naturel à employer, elles sont variables selon la constitution physique et chimique des terres, de la quantité des engrais phosphatés et potassiques incorporés à l'automne, mais, en général, on peut conseiller d'utiliser, en couverture :

100 à 200 kgr. de nitrate de soude du Chili dans les sols pauvres ;
200 à 300 kgr. dans les sols fertiles et parfaitement propres.

Signalons, également, que ce sont les nitratages de février-mars qui donnent les meilleurs résultats, car les besoins alimentaires de la plante sont satisfaits au moment propice.

En résumé, pour sauver les blés en terre, rendus chétifs et clairsemés par les grands froids, il n'y a pas une minute à perdre : il faut nitrater d'urgence, dès les premiers beaux jours.

E. Chancrin, Ingénieur agronome.

—«o»—

Travailleurs P. D. slaves et danubiens

Sur l'insistance de M. René Massot, pépiniériste dans l'Yonne, une Commission fut envoyée, en février 1947, visiter les camps allemands où se trouvent des polonais, des baltes, des tchécoslovaques, des ukrainiens, des yougoslaves, des roumains, des hongrois des deux sexes qui craignent de rentrer dans leur pays pour raison politique ou autre.

Ils sont venus en Allemagne soit pour le travail obligatoire, soit poussés par l'avance russe.

M. Massot, qui les a visités, pense qu'ils s'intéresseraient mieux à la France que les ouvriers ex-ennemis, italiens ou allemands.

Ces « personnes déplacées » (P. D.) remplaceraient les P. G. (prisonniers de guerre) qui vont quitter la France à la fin de l'année en cours.

Dans cette réserve de deux millions de personnes doivent puiser également le Vénézuela, le Brésil, les Etats-Unis., et même le Maroc. Nous ignorions que les ouvriers manquaient en Afrique du Nord, qui n'arrive pas tous les ans à nourrir sa population, même en temps de paix.

L'Angleterre n'en demande pas. Elle connaît déjà le chômage.

En France, ces slaves et danubiens, souvent « fascistes » dit-on, rencontreront les ouvriers « anti-fascistes » chassés d'Espagne.

Et c'est ainsi que s'est formée la nation française, large d'idée quoi qu'on en dise, mais qui n'a rien d'une race. Les enfants de ces ouvriers deviendront métayers et entrepreneurs, leurs petits-enfants propriétaires-exploitants, et ainsi de suite.

Pierre LARUE.

—«o»—

Quelques mots sur la potasse

Bien que les sels de potasse extraits actuellement dans les mines — en dehors des crises amenées par les guerres — paraissent suffisants pour satisfaire tous les besoins de l'agriculture, les anciens moyens de se les procurer ne sont pas totalement abolis. Dans les campagnes, où se perpétue la tradition des lessives familiales « à la cendre », on utilise précieusement celle-ci aux cultures maraîchères où non seulement elle sert d'engrais, mais protège plantes et fruits contre les limaces et autres destructeurs.

La proportion de potasse varie d'ailleurs avec les diverses essences de bois, comme l'indique le tableau suivant :

Essences	Cendres p. 100 k. de bois	Salin correspondant
Charme, Hêtre, Chêne, Tremble. . . .	1 kgr. 500	150 à 200 gr.
Sureau, Mûrier, Noisetier.	2 à 4 kgr.	400 à 500 gr.
Fannes de pommes de terre, Colza, Sarrasin, Pavots, Orties, Chardons.	5 à 10 kgr.	moins de 1 kgr.

Les tourteaux de lies de vin après extraction du liquide sous des presses donnent 16 à 17 kgr. de cendres et 8 à 8 kgr. 500 de salin.

D'autre part, les roches qui contiennent de la potasse sont innombrables ; celle-ci est un élément constitutif des feldspaths et ces derniers sont à la base de tous les granits, porphyres, basaltes, trachytes et autres roches volcaniques. Certaines laves italiennes, appelées leucite, en renferment jusqu'à 20 pour 100, aussi les emploie-t-on de toute antiquité comme amendement ; on est en train de mettre au point des procédés industriels pour retenir de ces leucites à la fois l'alumine et la potasse. Les laves de Volvic contiennent de 6 à 7 pour 100 de potasse.

Une variété de feldspath, l'orthose, contient jusqu'à 17 pour 100 de potasse ; il ne faut pas en déduire que ce fedspath constitue un excellent engrais, ce serait une erreur, car la potasse y existe à l'état de silicate double d'alumine et de potasse : elle n'est pas directement

assimilable ; mais, en broyant très finement ces roches, elles constituent néanmoins un amendement de premier choix.

V. C.

PARTIE OFFICIELLE

Réglementation de la taille des appellations contrôlées « Côtes Canon-Fronsac » et « Côtes de Fronsac »

Article premier. — A partir des vendanges de 1947, seuls auront droit aux appellations contrôlées « Côtes Canon-Fronsac » et « Côtes de Fronsac », les vins répondant à toutes les conditions fixées par les décrets de contrôle relatifs à ces appellations et provenant de vignes qui auront été taillées et plantées conformément aux dispositions ci-après :

Le seul mode de taille autorisé est la taille à cots et à astes, le cep portant deux astes à 8 boutons au maximum et deux cots à 1 ou 2 boutons.

La densité de plantation ne devra pas être inférieure à 5.000 pieds à l'hectare.

—«o»—

Réglementation de la taille de l'appellation contrôlée « Entre-Deux-Mers »

Article premier. — A partir des vendanges de 1947, seuls auront droit à l'appellation contrôlée « Entre-Deux-Mers », les vins répondant à toutes les conditions fixées par le décret de contrôle du 31 juillet 1937, modifié par le décret du 16 mars 1943 (art. 3 et 9) et provenant de vignes qui auront été taillées et plantées conformément aux dispositions ci-après :

Sémillon et Sauvignon : le seul mode de taille autorisé est la taille Guyot : Guyot simple à un aste à 8 yeux au maximum et un cot à 2 yeux ; Guyot double à deux astes à 6 yeux au maximum et deux cots à 2 yeux.

Merlot blanc : le seul mode de taille autorisé est la taille Guyot : Guyot simple à un aste à 8 yeux au maximum et un cot à 2 yeux ; Guyot double à deux astes à 5 yeux au maximum et deux cots à 2 yeux.

Muscadelle et cépages tolérés : les seuls modes de tailles autorisés sont la taille à cots à 2 yeux et la taille Guyot simple, l'aste portant 6 yeux au maximum et le cot 1 ou 2 yeux.

La densité de plantation ne devra pas être inférieure à 4.500 pieds à l'hectare.

—«o»—

Réglementation de la taille des appellations contrôlées « Sauternes », « Barsac » et « Cérons »

Article premier. — A partir des vendanges de 1947, seuls auront droit aux appellations contrôlées « Sauternes », « Barsac » et « Cérons » les vins répondant à toutes les conditions fixées par les décrets de contrôle

relatifs à ces appellations et provenant des vignes qui auront été taillées et plantées conformément aux dispositions ci-après :

Les seuls modes de taille autorisés sont les suivants :

Pour les cépages Sémillon et Sauvignon : la taille en éventail, le cep étant formé de deux à cinq bras portant au total 4 à 6 cots au maximum taillés à 2 yeux francs pour le Sémillon et à 3 ou 4 yeux pour le Sauvignon.

Pour la Muscadelle : La taille en éventail, le cep étant formé de deux à cinq bras portant 4 à 6 cots taillés à un œil franc.

Toutefois, pour les cépages Sémillon et Sauvignon, la taille Guyot simple est également autorisée, le cep portant un long bois taillé à sept yeux francs au maximum et un cot à deux yeux francs.

La densité de plantation doit varier de 6.500 à 7.500 pieds à l'hectare, mais peut s'abaisser jusqu'à 5.000 pieds dans les pentes argileuses.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Démonstration de culture mécanique de la vigne à Béziers. — A la demande des marchands réparateurs de machines agricoles de Béziers, l'Office agricole départemental, le Service du génie rural et l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, organisent, en accord avec tous les organismes agricoles de la région, les 28 et 29 mars à Béziers (domaine de Pradines-le-Haut) une démonstration de motoviticulture.

Cette manisfestation intéressant plus spécialement les quatre départements gros viticulteurs du Midi (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales) aura deux buts principaux :

1° Présenter aux vignerons du Midi des machines agricoles modernes et leur montrer l'aide que peut apporter chez eux l'utilisation de telles machines ;

2° Assurer un contact entre constructeurs, agents et utilisateurs de machines agricoles de façon à améliorer encore la construction, la diffusion et l'utilisation des machines agricoles auxquelles est lié, de façon intime, le renouveau de notre viticulture et de notre agriculture françaises.

Vous y verrez :

— Plus de 15 tracteurs spécifiquement « Vigneron » dont 6 prototypes nouveaux ;
— Une douzaine de motoculteurs, des treuils ;
— Des charrues vigneronnes portées, semi-portées et tractées ;
— Des appareils de culture rotatifs, des pulvériseurs à disques, des nouvelles lames canadiennes ;
— Des appareils de pulvérisation à grand travail et le principe d'appareils nouveaux qui risquent de révolutionner la technique du sulfatage : *la pulvérisation pneumatique,* qui permet de réduire de 80 % la quantité d'eau utilisée, et le *poudrage électrique.*

Venez tous aux Journées de démonstration de Béziers les vendredi 28 et samedi 29 mars.

—«o»—

Ecole supérieure d'Oléiculture et d'Oléotechnie

L'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier organise des cours gratuits :

Du 9 au 15 avril inclus, sur l'oléiculture, où les élèves recevront un enseignement complet sur tous les problèmes culturaux de l'olivier.

Des bourses peuvent être accordées par le Service régional de l'oléiculture.

Renseignements et inscriptions ;

— soit au Service régional de l'oléiculture, 17, boulevard Gazzino, à Marseillle ;

— soit à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier ;

— soit à la Direction départementale des Services agricoles des départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, du Gard, du Vaucluse, de la Drôme, de l'Ardèche, de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, des Basses-Alpes.

Ouverture des cours : le 9 avril, à 8 heures, Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier.

BULLETIN COMMERCIAL

Chambre de Commerce de Montpellier. — Cours pratiqués du 4 mars 1947 au 11 mars 1947. — Secteur libre. Vins : 9°5 à 11° : 52 à 58 francs le litre. Rosé, blanc de blanc, pas d'affaires.

S. N. C. F.

Un concours pour le recrutement de 43 dessinateurs-calqueurs à la région Sud-Est et 14 dessinateurs pour la région de la Méditerranée aura lieu les 5, 6 et 7 mai 1947.

Peuvent y prendre part, les candidats âgés de 18 ans au moins au 30 juin 1947 et de 29 ans au plus au 30 septembre 1947, cet âge pouvant être reculé pour enfants à charge et service militaire, avec maximum de cinq ans.

Epreuves du niveau du Brevet d'enseignement primaire supérieur.

Adresser candidatures avant le 29 mars 1947 à M. le Chef du Service V. B. de la région Sud-Est, 15, rue Traversière, à Paris (XIIme).

MODIFICATIONS AU SERVICE DES VOYAGEURS

La S. N. C. F. communique :

Les modifications suivantes sont apportées au service des voyageurs :

1° *Service Alès - Lézan - St-Jean-du-Gard.* — A partir du 13 mars, les trains de marchandises-voyageurs 9997 (Alès, départ 5 h. 47, St-Jean-du-Gard, arrivée 7 h. 49) et 9998 (St-Jean-du-Gard, départ 14 h. 11, Alès, arrivée 16 h. 06) ne circuleront que les lundis, mercredis, vendredis et samedis.

2° *Service Uzès - Tarascon.* — A partir du 14 mars, le train de marchandises-voyageurs 9929 (Uzès, départ 13 h. 25, Tarascon, arrivée 17 h. 08) ne circulera que les lundis, mercredis, vendredis et dimanches ; le train de marchandises-voyageurs 9928 (Tarascon, départ 9 h. 30, Uzès, arrivée 13 h. 19) ne circulera que les lundis, mardis, jeudis et samedis.

MONTPELLIER. — IMPRIMERIE CHARLES DEHAN.

UN CHOIX PARMI LES MEILLEURS DE NOS FRUITS

Pour satisfaire aux demandes réitérées d'un certain nombre de nos lecteurs, le *Progrès Agricole et Viticole* consacrera à l'avenir une page de chacun de ses numéros, à l'étude d'une variété de fruit.

Les dessins au trait qui permettent d'observer dans leurs détails les moindres caractères que nous nous sommes appliqué à reproduire très fidèlement, éclaireront, mieux encore peut-être que les descriptions complètes qui les accompagnent, les observateurs désireux de comparer ces divers documents avec les fruits ou les arbres en leur possession.

Il existe bien des ouvrages de pomologie qui relatent de façons assez variées d'ailleurs les caractères et les formes des principaux fruits cultivés, mais ils sont en général coûteux, trop complets ou trop spéciaux pour justifier leur achat par un simple amateur ou par un petit producteur que seules les très bonnes variétés intéressent.

Ce sont ces dernières qu'à leur intention nous désirons mettre sous leurs yeux, persuadé d'intéresser même des lecteurs qui jusqu'ici n'éprouvaient pas le besoin d'apprendre à connaître les noms des poires ou des pommes dont ils appréciaient plus particulièrement les qualités gustatives ou commerciales

Toutes les variétés étudiées dans le présent journal peuvent donner satisfaction, à des degrés différents, aux amateurs qui se préocupent d'approvisionner leur table en fruits frais durant une grande partie de l'année, mais toutes ne peuvent être également aptes à satisfaire les producteurs dont le but principal est de s'assurer des récoltes abondantes et stables, à coup sûr rentables.

Les uns et les autres trouveront soigneusement indiqué en petits caractères gras, dans les descriptions, le genre de culture — *commerciale* ou *pour amateur* — auquel s'adaptent les diverses variétés. Ils pourront ainsi choisir en connaissance de cause celles qui sembleront répondre plus spécialement à leurs besoins.

En détachant de chaque numéro du journal les pages consacrées aux fruits et en les collectionnant, ils disposeront bien vite d'un album pomologique qui se complètera progressivement et qui vraisemblablement leur rendra de réels services.

J Vercier

ALEXANDRINE DOUILLARD

Maturité : fin sept. à nov. *Synonyme :* Poire Douillard

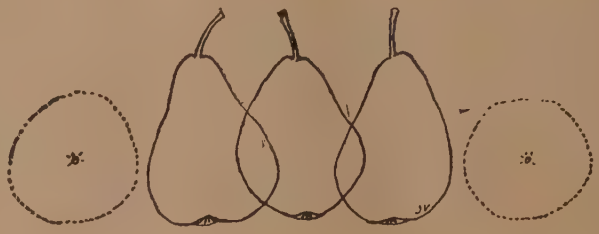

FRUIT. — Surmoyen ou moyen, plus haut que large, à contour irrégulièrement arrondi, un peu bossué.

Epiderme (à maturité : jaune clair, marbré de fauve vers le pédicelle, parsemé de points verts ou gris, légèrement teinté (ou non) de rose ; mince et lisse.

Pédicelle : grêle, assez long, un peu arqué ou oblique.

Cuvette du pédicelle : nulle ou très réduite.

Cuvette de l'œil : peu profonde, assez large, légèrement côtelée ou plissée.

Œil : petit, clos ou mi-clos.

Chair : presque blanche, fine, juteuse, sucrée.

Pépins : moyens, larges, noirs, dans loges moyennes.

Qualité : BONNE.

Remarque. — Variété de COMMERCE et D'AMATEUR. Blettit assez vite ; gagne à être cueillie tôt (commencement septembre).

ARBRE. — De vigueur moyenne, très fertile, résistant à la tavelure.

Rameaux : longs, droits, brun-jaunâtre ; yeux assez gros, mi-appliqués.

Feuilles : moyennes ou sous-moyennes, planes, vert-clair, dents arrondies et peu profondes.

Boutons floraux : ovoïdes, petits.

Remarque. — A planter en terrain sain ou même frais, mais à l'abri des vents.

Etablissements

Granjon

Jusqu'à Floraison

SOUFROLUX

(Soufre mouillable)

contre l'OIDIUM

MARQUE DÉPOSÉE

Ets GRANJON

USINES DE FORESTA

Saint-Marcel — MARSEILLE

Garib 95-10 R.C. Marseille 23.944

PAB

PRODUITS AGRICOLES BÉVENGUT

Pour pulvérisation :

Cuivre colloïdal BÉMO
Soufre colloïdal BÉMO
Cryolithe colloïdale BÉMO

Pour poudrage :

Poudre biquinze PAB
Poudre monoquinze PAB

LES ÉTABLISSEMENTS PIERRE BÉVENGUT

74, bd Victor-Hugo, CLICHY (Seine)

Usines à CLICHY (Seine) et PIERRE-BÉNITE (Rhône)

La Société des

Pressoirs Colin

21-27, rue J.-J.-Rousseau — MONTREUIL-s/BOIS (Seine)

Est à même de vous fournir les appareils de vinification les plus modernes

PRESSES CONTINUES - PRESSES HYDRAULIQUES - P.H.R.A. - FOULO-POMPES, etc...

XX PRESSOIRS MABILLE XX
S.A.R.L. Capital 3.300.000 Frs

Les nouveaux

Pressoirs Continus MABILLE

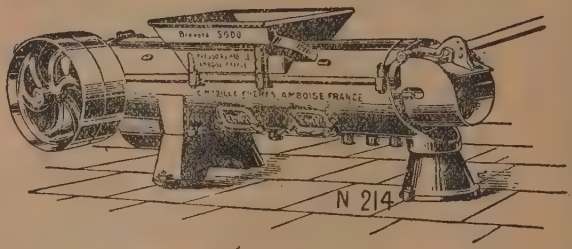

ont une **SUPÉRIORITÉ INCONTESTABLE** sur tous les autres grâce à leur

obturateur "Hermétic"

et à leur **hélice "Universelle"**

Brevetés S.G.D.G.

qui permettent
- **de traiter** les vendanges **grasses** et **égrappées**
- **d'augmenter** le débit à vitesse égale
- **de diminuer** la force motrice à débit égal
- **d'obtenir** des moûts peu chargés par l'emploi de **vitesses réduites**

PRESSOIRS MABILLE – AMBOISE – FRANCE

NOTICE FRANCO R.C. TOURS N°195

XX PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE XX

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

Pépinières Daniel Servel

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT (Gard)

TOUTES VARIÉTÉS DE VIGNES

:-: BOUTURES — PLANTS RACINÉS ET GREFFÉS :-:

Les Produits Insecticides
et Anticryptogamiques

SALAVERT

sont de qualité réputée
pour la protection des plantes en

AGRICULTURE
VITICULTURE
ARBORICULTURE
CULTURE MARAICHÈRE
HORTICULTURE etc...

Produits à base de : **FLUOR - ROTENONE**
ARSENIC - SOUFRE - CUIVRE etc...

- ENGRAIS ET DÉSHERBANTS -

Manufacture des Produits Chimiques Rhône-Loire
P. SALAVERT à ROANNE (Loire)

SULFATE DE CUIVRE ANGLAIS

MARQUES
"MACKECHNIE" "MERSEY" "BRISTOL"

GARANTI 98-100 % DE PURETÉ - 25 % DE CUIVRE-MÉTAL

MACKECHNIE

SOCIÉTÉ ANONYME MACKECHNIE

3, Rue Scribe - PARIS (9)

AGENCE GÉNÉRALE EN FRANCE
DE LA
BRITISH SULPHATE OF COPPER ASSOCIATION LIMITED, LONDRES

Ne perdez plus de **LAPINS**
Ne perdez plus de **VOLAILLES**

Méthodes pratiques, nouvelles
— efficaces et économiques —

:: Notice n° 9 et renseignements gratuits sur demande ::

Laboratoires Avicoles du Docteur O.-G. LISSOT
PACY-sur-EURE (EURE)

Pour vos Vignes :

Utilisez les nouveaux pulvérisateurs

VERMOREL

PUISSANCE DE PULVÉRISATION
DOUCEUR DE TRACTION

Villefranche-s/-Saône (Rhône)

SOCIÉTÉ ANONYME au capital de 8.000.000.

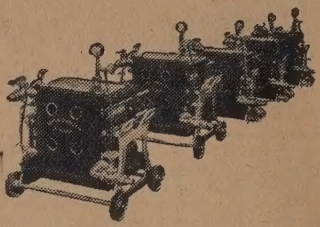

FILTRES A AMIANTE

POUDRES & PLAQUES FILTRANTES

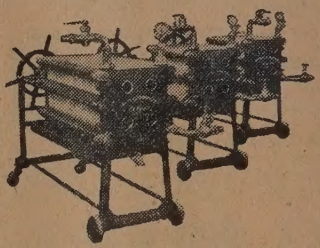

SOCIÉTÉ Nlle des ÉTABLISSEMENTS

SIMONETON

LE RAINCY

(SEINE-&-OISE)

Agents à Alger, Oran, Casablanca, Béziers, Marseille, etc...

CONTRE L'OIDIUM

PAS DE GASPILLAGE
PAS DE BRÛLURE

SOUFRE de NARBONNE

DOSAGE GARANTI : 30 pour cent de SOUFRE à l'établissage
Finesse 90 pour cent au tamis n° 200

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

68, Avenue du Maréchal Foch — NARBONNE (Aude)

PUBL. DAUPHIN

POUR PARQUER VOTRE BÉTAIL

Un seul fil de clôture même rouillé suffit

avec

CLOSELEC

Demandez le catalogue gratuit N° 61

CLOSELEC, 30, rue Saint-Augustin, PARIS (2e)

Aux U.S.A. plus de culture sans

HORMONES VÉGÉTALES SYNTHÉTIQUES

FRUITONE — Arbres fruitiers
ROOTONE — Greffes, boutures semences

TRANSPLANTONE — Repiquage - Transplantation

TUBERTONE — Pommes de terre
WEEDONE — Désherbant sélectif

Cie Fle DE PRODUITS INDUSTRIELS
85, Rue Raymond Teissère - MARSEILLE
Licenciée exclusive de l'AMERICAN CHEMICAL PAINT Cy

TEL. : D. 94-28

Pépinières LARGILLIER-SEIBEL

Route de Marseille — MONTÉLIMAR (Drôme)

Choix d'**Hybrides Producteurs Directs** rigoureusement limité aux quelques variétés dont la culture est sûre

En particulier **SEIBEL 7053** « l'Hybride de sécurité »

« **CONVIENT POUR LES REMPLACEMENTS** » et les meilleurs Couderc, Seyve-Villard, etc.

LE SOUFRE DE NARBONNE

EST UN SOUFRE DE MINERAI ENRICHI PROVENANT DU SOUS-SOL DE NARBONNE

LE SOUFRE DE NARBONNE

Dosage garanti : 30 p. 100 de soufre libre

Finesse : 95 p. 100 passant au tamis 200

— contient 30 0/0 de soufre d'ORIGINE FRANÇAISE

— est EFFICACE contre l'OIDIUM

— n'est pas jaune. Sa COULEUR FONCÉE active l'action des rayons du soleil.

— est très fin. ADHÉRENT. Naturellement mouillable

— est ÉCONOMIQUE. Pour une protection égale de la vigne, il revient moins cher que les soufres jaunes.

— évite à la France le gaspillage de ses DEVISES.

— EST UNE RICHESSE NATIONALE.

LA SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

18, avenue du Maréchal Foch, NARBONNE

EST LA SEULE A PRODUIRE

LE SOUFRE DE NARBONNE

N'attendez pas pour préparer les prochaines vendanges.

Commandez immédiatement vos

"BACCHUS"

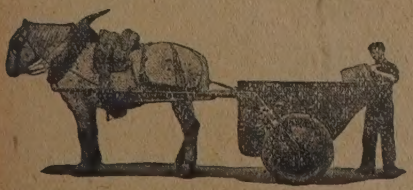

Marque déposée — Brevet N° 817.243

Trois modèles : 1.000, 1.500 et 2.000 l.

Sur demande treuil de basculement et freins

PIERRE MONESTIER & FILS, CONSTRUCTEURS,

— CASTELNAUDARY (Aude) —

Représ. p. l'Afrique du Nord : **Paul VALENTIN**, 139, r. Sadi-Carnot, **ALGER** ; 16, bd Lescure, **ORAN**

VITICULTEURS AGRICULTEURS

Choisissez bien votre poudre contre le MILDIOU

exigez la "POUDRE CHEFDEBIEN"

—— AUTHENTIQUE SULFOSTÉATITE CUPRIQUE ——

La seule fabriquée par dissolution bouillante du sulfate de cuivre

Dosage garanti : 2,5 pour cent de cuivre pur
correspondant à 10 pour cent de sulfate de cuivre

Contre l'EUDÉMIS. la COCHYLIS, la PYRALE
les ALTISES, NOCTUELLES, CHENILLES, NEGRIL etc...

utilisez la "POUDRE UPCRYOL V"

Dosage { 7,5 pour cent de fluor
1,7 pour cent d'aluminium
3,9 pour cent de sodium } *du fluorure double d'aluminium et de sodium*

SOCIÉTÉ DES POUDRES CUPRIQUES
Rue des Usines, PERPIGNAN, (Pyr.-Or.) - Tél 24-91, 24-93

COLLECTION IMPORTANTE *d'Hybrides × Viniféras*

Créations Récentes de haute résistance aux maladies

SEYVE-VILLARD

HYBRIDEUR à SAINT-VALLIER (Drôme)

Ainsi que les meilleurs hybrides anciens et nouveaux SEIBEL, COUDERC, etc...
BOUTURES, RACINES ET GREFFÉS DISPONIBLES
Catalogue adressé franco sur demande —:— Venir visiter du 1er au 20 Septembre

LES MANUFACTURES LYONNAISES DE
MATERIEL VINICOLE
GUY & MITAL - MARMONIER FILS
— 29, Rue des Tuiliers - LYON —
Vous feront la meilleure installation de votre cave avec leur matériel moderne
PRESSES HYDRAULIQUES - PRESSOIRS A LARGE SURFACE - PRESSOIRS CONTINUS
REFOULOIRS - MOTOPOMPES - CONCENTRATEURS DE JUS DE RAISINS, etc...